








Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de l'Association Beau Soleil Tarn, La Direction et le Personnel du Foyer de Vie l'Orival espèrent, grâce à ce Livret d'Accueil :

-  répondre à l'attente et au questionnement des personnes candidates au placement dans l'Etablissement,
-  favoriser leur accueil et leur intégration.

L'ensemble du personnel s'engage à assurer pour chaque personne accueillie :

-  un accompagnement de qualité, dans un souci de bienveillance,
 -  des relations personnalisées,
 -  des conditions de vie confortables, agréables et conviviales.
-

SOMMAIRE

1	PRESENTATION	3
1.1	De l'Association BEAU SOLEIL TARN :	3
1.2	Du Foyer de Vie l'Orival :	3
2	LA PROCEDURE D'ADMISSION	5
3	LE DISPOSITIF D'ACCUEIL	6
4	LE CADRE ETHIQUE DE L'ACTION DU FOYER DE VIE L'ORIVAL	7
4.1	Objectifs de l'établissement :	7
4.2	Les conditions d'accueil et d'hébergement :	7
5	LE CONCEPT DE BIENTRAITANCE	9
6	ORGANISATION GENERALE	11
6.1	L'accompagnement éducatif	11
6.1.1	Un suivi personnalisé :	11
6.2	Aspect médicaux et psychologiques	11
6.3	Restauration	12
6.4	Autres services	12
6.5	Absences	13
6.6	Accès aux locaux par les accompagnants	13
6.7	Divers	13
7	LE CADRE DE VIE	14
7.1	Situation géographique	14
7.1.1	Sorèze	14
7.2	Le plan architectural	14
7.2.1	Le bâtiment principal comprend :	14
7.2.2	Le bâtiment annexe comprend :	15
7.2.3	Les espaces extérieurs	15
7.3	L'aménagement de l'espace	15
7.3.1	La chambre individuelle	15
7.3.2	Les différentes zones collectives	16
7.4	L'environnement social	16
7.5	L'environnement familial	17
7.6	L'espace temps	17
7.7	Les activités proposées	17
7.8	Les prestations	17
7.9	Week-ends et séjours de vacances	18
7.10	Le réseau ARC-EN-CIEL	19
7.11	La protection juridique	19
7.12	L'orientation	19
	FEUILLE D'EMARGEMENT Livret d'Accueil	20

1 PRESENTATION

1.1 De l'Association BEAU SOLEIL TARN :



Terrain destiné à accueillir le futur bâtiment

L'Association, basée sur la commune de Sorèze, a pour objet de promouvoir toutes actions, en particulier lieu de vie et lieu de travail, propres à permettre à des personnes en situation de handicap mental de trouver un cadre de vie et des relations épanouissantes. Le Foyer l'Orival a ouvert ses portes le 1er Septembre 1997.

1.2 Du Foyer de Vie l'Orival :

Le Foyer de Vie l'Orival est un établissement bénéficiant d'un agrément Foyer Occupationnel Thérapeutique, régit par la Loi du 30 juin 1975 rénovée par la Loi du 2 janvier 2002.

Agrément :



L'agrément à l'ouverture du Foyer de Vie L'Orival a été prononcé par le Conseil Général du Tarn le 2 novembre 1994.

Pose de la première pierre

Capacité d'Accueil :

L'établissement, ouvert 365 jours par an, accueille 40 adultes en situation de handicap mental , âgés de 20 ans et plus, hommes et femmes, après avis favorable de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) en internat et 6 en demi internat.

Prise en charge financière :

Le Conseil Départemental d'origine de la personne accueillie verse à l'établissement un prix de journée fixé, au préalable, par la Direction de la Solidarité 81.

En contrepartie, la personne résidente reverse, au département d'origine, un pourcentage, défini par celui-ci, des ressources qu'elle perçoit (Allocation Adulte Handicapé, Allocation Logement...).

2 LA PROCEDURE D'ADMISSION

L'admission d'une personne, pouvant bénéficier des services que nous proposons, nécessite toute une procédure. La demande de candidature provient de la CDAPH, de la personne, du représentant légal, de la famille ou d'un établissement du secteur médico-social ou psychiatrique.

L'admission est, dans un premier temps, une procédure essentiellement administrative. Pour que cette admission soit effective, il est nécessaire qu'il y ait la notification d'orientation de la CDAPH et que celle-ci soit conforme à l'agrément de notre établissement, qui est : "Foyer Occupationnel Thérapeutique". L'équipe de Direction, à la lecture du dossier ou d'informations médicales strictement confidentielles, veille également à ce que les compétences de nos services correspondent aux besoins de la personne candidate.

Si l'agrément de notre Foyer et les dispositifs mis en place sont conformes, correspondent aux besoins de la candidature, et si la capacité maximale d'accueil n'est pas atteinte, le processus d'admission peut débuter. Nous proposons une visite de l'établissement au représentant légal et/ou à la famille, éventuellement au service qui nous présente la candidature. Par cette prise de contact ils découvrent le cadre du Foyer de Vie l'Orival.

Une rencontre plus approfondie avec la personne postulante et son entourage familial et/ou institutionnel s'ensuit. Au cours de cet entretien, nous expliquons la mission de l'établissement, ses objectifs, les moyens mis en œuvre, l'organisation, l'encadrement, la prise en charge globale, les règles de vie. Nous faisons plus ample connaissance, également, avec la personne candidate.

A l'issue de l'entretien, nous proposons une période d'essai qui permet, d'une part, à la personne accueillie, de se positionner sur son désir d'intégrer ou non l'établissement, et, d'autre part, aux différents services concernés d'évaluer ses propres capacités à répondre aux besoins de la personne.



L'équipe pluriprofessionnelle se réunit ensuite et, en fonction de l'ensemble des éléments fournis, se prononce sur la décision d'admission avant l'éventuelle signature du contrat de séjour, suivi de l'entrée officielle de la personne au sein de l'établissement.

3 LE DISPOSITIF D'ACCUEIL

L'encadrement des résidents accueillis s'appuie sur une équipe pluriprofessionnelle. Celle-ci est composée de 49 salariés dont 44,92 ETP (BP 2021) :



Le Service de **Direction** est composé de :

- Un Directeur : Monsieur Didier GLEIZES,
- Un Chef de Service : Monsieur Sébastien BONSIRVEN,
- Un Cadre Administratif : Mademoiselle Catherine CARAMAN.



Pour accompagner au mieux les résidents, le Service **Educatif** est composé de 19 éducateurs-(trices) :

- Aides-Médico Psychologique,
- Moniteurs Educateurs,
- Moniteurs d'atelier,
- Educatrice sportive,
- Aides-soignantes.



Le Service **Médical** est composé de :

- Une Psychologue : Madame Martine ESCANDE,
- Une Infirmière,
- Une Aide-soignante,
- Une Psychomotricienne.





Les Services **Généraux** sont composés de :

- Un Service **Cuisine**,
- Un Service **Ménage**,
- Un Service **Blanchisserie**,
- Un Service **Entretien**,
- Un Service **Surveillance de Nuit**,
- Un Service **Administratif**,
- Un Service **Qualité**.

4 LE CADRE ETHIQUE DE L'ACTION DU FOYER DE VIE L'ORIVAL

4.1 Objectifs de l'établissement :

L'objectif du Foyer l'Orival consiste, dans un climat structurant et convivial, à accompagner chaque personne résidant dans l'établissement, en prenant en compte son potentiel, sa problématique et sa pathologie pour lui assurer :

-  un bien être ou un mieux-être,
-  une plus grande autonomie personnelle et une meilleure intégration sociale au sein du Foyer comme à l'extérieur.

Par ailleurs, l'objectif consiste aussi à parfaire les moyens mis à notre disposition et à les réactualiser périodiquement afin d'offrir aux résidents(es) un accompagnement de qualité.

Mise en place de la Démarche Qualité et de la Démarche Evaluation

La loi du 02 janvier 2002 – Rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale et ses décrets d'application, imposent aux établissements certains changements et nouvelles exigences, notamment : l'évaluation des prestations qu'ils délivrent.

L'engagement du Foyer de Vie l'ORIVAL dans la Démarche Qualité a permis d'effectuer l'Evaluation Interne du service rendu aux personnes accueillies, en prenant en compte leur parole par le biais du Conseil de Vie Sociale, de questionnaires de satisfaction et en respectant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS (Haute Autorité de Santé).

4.2 Les conditions d'accueil et d'hébergement :

Notre souci majeur est d'optimiser les conditions d'accueil, d'hébergement, le cadre de vie de l'établissement afin de **répondre au mieux aux besoins de cette population adulte, d'assurer un accompagnement de qualité**. Cela permet de favoriser l'autonomisation psychique et sociale de l'ensemble des résidents, dans le respect de la personnalité et des potentialités de chacun d'entre eux.

Dans nos objectifs de travail, nos pratiques, nous considérons que **chaque résident est acteur de sa propre histoire**. L'élaboration de son projet personnalisé passe par la reconnaissance de sa trajectoire antérieure qui, de plus, est souvent riche en éléments mobilisables pour l'aider à poursuivre son évolution.












Nous cherchons à développer un climat propice à l'écoute, à la confiance mutuelle afin que chacun soit reconnu comme un sujet et un citoyen à part entière. Nous nous devons **de respecter et faire respecter sa dignité, son intégrité et son intimité**, en référence à la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

L'ensemble du personnel de cet établissement, quel que soit sa fonction et son rôle, se doit de s'investir professionnellement pour offrir **une prestation de service de qualité** auprès des bénéficiaires que sont les résidents accueillis.

L'évaluation interne a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des résidents, l'accompagnement et le service rendu.

Nous sommes vigilants à ce que l'établissement se situe au **cœur d'un réseau relationnel élargi**, comprenant des partenaires différents : l'Association Beau Soleil Tarn, les familles et les représentants légaux des résidents, la DSD du Tarn et des autres départements d'origine des personnes accueillies, la municipalité de Sorèze, les entreprises locales, les autres institutions du secteur. Il est nécessaire de gérer au mieux ces multiples interactions au centre desquelles se situe l'établissement et, de ce fait, chacun des résidents(es).

En résumé, la personne accueillie au Foyer de Vie l'Orival bénéficie :

-  d'un cadre de vie sécurisé et de prestations de services adaptées,
-  d'un projet personnalisé dont il est acteur,
-  du maintien de ses relations familiales sous diverses formes,
-  de possibilités de relations avec l'environnement,
-  de la garantie du droit à la citoyenneté,
-  de la prise en compte de sa propre histoire : famille, institutions, amis,...
-  d'une protection physique, psychologique, médicale et administrative,
-  du respect de sa vie affective et sexuelle,
-  du droit d'expression,
-  de la confidentialité des informations concernant son histoire, sa santé et sa situation administrative,
-  du droit au soin par les praticiens de son choix.



Fête d'été

5 LE CONCEPT DE BIENTRAITANCE

La notion de « Bientraitance » est devenue une préoccupation majeure des acteurs sociaux et médico-sociaux. S'il est facile d'opposer le concept de bientraitance à celui de maltraitance, la bientraitance n'est pas pour autant la « non-maltraitance ».

La bientraitance consiste en une démarche volontariste, « qui vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance ». Elle situe les intentions et les actes des professionnels dans un souci d'**amélioration continue des pratiques** tout en conservant l'idée de **vigilance**. La bientraitance est à la fois une **démarche positive** et une **mémoire du risque**.

La bientraitance trouve ses fondements dans les notions de **respect** de la personne accueillie en institution, de sa **dignité** et de sa **singularité**. Cette culture est fondée sur le principe de l'égalité de tous les êtres humains. Elle repose également sur la conviction que toutes les personnes accueillies sont des personnes dont la capacité de développement et la dignité doivent recevoir les moyens de **s'épanouir** pleinement.

Le positionnement professionnel de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, **soucieuse** de l'autre, **réactive** à ses besoins et à ses demandes, **respectueuse** de ses choix. C'est une démarche faite en réponse à des droits. Mais ce positionnement n'est pas fait que d'acceptation. Il comporte tout aussi bien le **nécessaire souci** de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et sécurisantes, ainsi qu'un refus sans concession de toute forme de violence et d'abus sur le plus faible.

La démarche de bientraitance exige à la fois une **réflexion collective** sur les pratiques professionnelles afin d'avoir une prise de recul nécessaire au bon positionnement et une **mise en acte rigoureuse** des mesures pour améliorer les pratiques. C'est une culture de **questionnement permanent**.

La recherche de bientraitance est une **démarche dynamique et continue** afin d'apporter la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.

Afin que la culture de bienveillance soit mise en œuvre dans notre institution, il est nécessaire de mettre en place des actions permettant de concrétiser le fait que le résident soit acteur de son parcours de vie. Pour cela, nous devons :

- L'informer de ses droits et devoirs,
- Respecter ses choix,
- Personnaliser l'accueil et privilégier l'intégration dans son lieu de vie,
- Être à l'écoute de sa parole et respecter sa légitimité,
- Développant les possibilités de relations entre résidents,
- Être attentif au refus ou à la non adhésion de la personne pour faire évoluer sa situation de manière adaptée,
- Evaluer les risques afin de promouvoir son autonomie, tout en garantissant sa sécurité,
- Prendre en compte son rythme de vie et l'ensemble de ses besoins,
- Fixer des objectifs précis dans le cadre du projet personnalisé, des modalités de mise en place et de suivi réalistes, respectueuses de ses capacités et de son rythme, en effectuant les ajustements nécessaires dans l'accompagnement,
- Créer un environnement institutionnel propice à l'épanouissement de chaque personne accueillie.

6 ORGANISATION GENERALE








6.1 L'accompagnement éducatif

Garant au quotidien de la sécurité, de la protection, de la loi, des règles de vie, l'équipe éducative et l'ensemble du personnel se doivent de **respecter et d'accepter la personne accueillie**, telle qu'elle est.

6.1.1 Un suivi personnalisé :

Un binôme « d'éducateur (trice) coordinateur de projet » est en place pour privilégier le suivi individuel, notamment sur le plan matériel (gestion de l'argent de poche, de la relation aux tutelles et/ou aux familles, situations administratives, écrits de bilans et projets). Ainsi, le résident sait qu'il a deux interlocuteurs privilégiés, en lien avec l'ensemble de l'équipe pour l'aider à assurer certaines tâches matérielles et administratives.

Les coordinateurs de projet sont aussi garants du suivi du projet personnalisé du résident. Cet accompagnement doit :

-  générer de la vie,
-  l'aider à se reconnaître comme sujet en étant acteur de son évolution,
-  développer un climat de confiance propice à son bien-être / son mieux-être, grâce à un soutien moral, affectif et psychologique, favorisant la bientraitance,
-  adapter son potentiel aux situations,
-  lui permettre d'exprimer ses compétences et ses capacités cognitives,
-  prendre en compte son contexte socio-familial et les personnes en lien avec son histoire,
-  l'aider à intégrer la vie collective du Foyer et à mieux s'insérer dans la société en favorisant un désir de communication et d'échange relationnel.

6.2 Aspect médicaux et psychologiques

L'établissement assure les soins les plus adaptés à l'état de santé des résidents, fait appel au service de médecins généralistes, effectue l'accompagnement en milieu hospitalier ou spécialisé selon les besoins.

Par ailleurs, notre établissement se situe sur le secteur de l'Hôpital Psychiatrique P. PINEL de LAVAU (81).

La préparation des traitements médicamenteux est assurée par l'infirmière sur ordonnances du Médecin généraliste. Une liaison en matière de santé s'effectue avec la famille ou le représentant légal. L'équipe médicale fera appel, si besoin ou à l'occasion d'un suivi approprié, aux compétences environnementales (médecins spécialistes, hôpitaux). La discrétion et la mise à jour du dossier médical seront garanties selon les textes de loi en vigueur.

Un suivi psychologique est assuré par la Psychologue, dans le cadre d'entretiens individualisés, ponctuels ou réguliers (selon l'évaluation du besoin du résident).

Les suivis se mettent en place :



à la demande du résident,



à la demande de l'équipe pluri professionnelle.

6.3 Restauration

Les repas préparés par le personnel du Service Cuisine, dans les locaux de l'établissement, en tenant compte des normes d'hygiène en vigueur, sont variés et adaptés aux besoins des personnes accueillies.

Les menus correspondent aux goûts des résidents tout en répondant aux besoins alimentaires, aux critères d'ordre culturel, médicaux ou génétiques (mode alimentaire de certaines personnes selon leur pratique religieuse, régimes hypocaloriques, régimes autres, repas mixés).



Salle de restauration

6.4 Autres services

Le Service Blanchisserie assure aux personnes accueillies l'entretien de leur linge, dûment étiqueté. Il est retourné dans des délais rapides à son propriétaire.

Le Service Ménage nettoie quotidiennement les locaux de l'établissement.

Un parc automobile de 8 véhicules (dont 4 de 9 places) pour l'ensemble de l'institution, permet aux résidents de se déplacer hors de l'établissement pour leurs achats personnels, pour des sorties diverses et, éventuellement, pour rendre visite à leur famille.

6.5 Absences

Toute absence non prévue doit être signalée par téléphone le jour même, ou à l'avance quand cela est possible.

Un certificat médical doit être fourni en cas d'absence prolongée pour raison de santé.

Une absence prolongée ou trop fréquente pourra mettre en difficulté le fonctionnement de l'établissement et peut remettre en question le placement de la personne accueillie.

6.6 Accès aux locaux par les accompagnants

Toute visite par la famille doit se dérouler avec l'autorisation de la Direction.

Afin de respecter l'intimité des résidents au sein de leur lieu de vie, les visiteurs doivent, tout d'abord, s'annoncer à l'accueil et faire preuve de discrétion lors de leur venue.

6.7 Divers

Depuis la Loi du 1^{er} Février 2007, interdisant de fumer dans les lieux publics, il est interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments de l'Etablissement, notamment dans les chambres. L'équipement mobilier et la literie des chambres des résidents doivent être classés **M1** ou "**résistant au feu**" conformément à la demande de la Commission Sécurité du 20 mai 2010.

Les drogues, les boissons alcoolisées et autres substances illicites et/ou nocives sont interdites dans l'établissement. A l'occasions de moments festifs, le vin est consommé avec grande modération et sous surveillance éducative.

Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des bâtiments, sauf avec autorisation de la Direction.

Il est possible de téléphoner aux personnes accueillies, de préférence à partir de 20h, sauf les week-ends.

Les acquisitions vestimentaires peuvent s'effectuer dans le cadre familial ou institutionnel.

Un protocole de dépôt des objets personnels est établi (PT DIR 01).

7 LE CADRE DE VIE

7.1 Situation géographique

7.1.1 Sorèze

Le Foyer de Vie l'Orival est implanté dans la commune de Sorèze, au bord d'un ruisseau nommé l'Orival. Situé dans un triangle formé de Castres (25 km), Toulouse (50 km) et Carcassonne (40 km), le village de Sorèze est à l'extrême sud-est du département du Tarn, et à quelques kilomètres de la Haute-Garonne et de l'Aude. A proximité, se trouve un pôle culturel et économique : Revel (5 km). Le chef-lieu du canton, Dourgne, est à 8 km.



Le Foyer de Vie l'Orival

7.2 Le plan architectural

7.2.1 Le bâtiment principal comprend :



Quatre Unités de Vie nommées :

ATHENEE (Académie littéraire, constituant l'élite de l'école de Sorèze, créé par Lacordaire et composée de 24 élèves.)


BRUNIQUEL (Nom d'un château et d'un village situé dans le Tarn et Garonne et célèbre depuis le tournage du « Vieux fusil ».)


CAPELETTE (Nom de la chapelle dominant le versant nord de la Montagne Noire et le village de Dourgne.)

DOMAINE (Selon la définition de Wikipédia « Le domaine est le plus haut niveau de classification des êtres vivants. ».)

Ces unités de Vie comportent chacune 10 chambres individuelles avec sanitaire, un bureau éducatif, un salon et une salle à manger / cuisine permettant de prendre le petit déjeuner, les repas du soir et du week-end. Elles sont conçues pour accueillir chacune 10 résidents. L'unité de Vie Bruniquel possède une chambre d'accueil disponible pour les résidents stagiaires ou si besoin pour ceux en demi-internat.

Ces chambres individuelles facilitent ainsi les relations interpersonnelles, tout en respectant la vie privée de chacun et son désir éventuel d'isolement. Ainsi, la vie institutionnelle est moins contraignante.

 3 lieux d'activités d'accueil de jour : Culinaire, Informatique Bric à Brac.

 Une partie des locaux administratifs et techniques, l'infirmierie, la blanchisserie, une cuisine centrale et une salle de restauration avec espace bar TV, billard.

7.2.2 Le bâtiment annexe comprend :

Plusieurs lieux d'activités d'accueil de jour, la salle de sport et motricité et l'atelier du Service Entretien.

7.2.3 Les espaces extérieurs

Les abords de l'établissement comportent : 5 chalets, dont un accueillant l'activité Nature, un autre l'activité VTT, un servant à entreposer le matériel du potager. Un poulailler est situé dans le verger.

7.3 L'aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace a été conçu pour aider les résidents à se repérer facilement, à favoriser la structuration de leur personnalité, une identité propre.

7.3.1 La chambre individuelle

L'internat :



Une chambre individuelle

Tous les résidents en internat occupent une chambre individuelle équipée d'un sanitaire complet. En effet, dans un établissement où ils peuvent rester de nombreuses années, il nous semble indispensable que des adultes puissent bénéficier d'un espace personnel, donnant droit à une vie privée, intime, affective et sexuelle. (Cf. *Charte relative aux droits et à l'accompagnement à la personne dans sa vie affective et sexuelle au Foyer de Vie l'Orival*).

Ils sont locataires de ce lieu qu'ils peuvent aménager et décorer (meubles, matériel HIFI, cadres, ...). En fonction de leurs potentialités, ils doivent veiller à la propreté et au rangement. Un accompagnement éducatif est proposé dans ces démarches d'hygiène et d'intégration de normes sociales.

Un placard nominatif de rangement individuel est à la disposition des résidents accueillis sur la journée. Ils peuvent y déposer leurs affaires personnelles.

7.3.2 Les différentes zones collectives

Ces zones sont autant de **lieux de repères et de rencontres**. La structuration de la vie quotidienne respecte une vie sociale normale (adaptée à leurs difficultés psychosociales) avec la mise en place de séquences de loisirs, de "travail" et de repos dans le but d'aider les résidents à une meilleure socialisation.

Ils vivent dans un environnement que l'on peut différencier ainsi : l'espace interne au Foyer avec son cadre et ses règles, la famille et l'environnement social non protégé.

La collectivité est nécessaire à l'évolution de toute personne et si, dans le même temps, elle reconnaît la valeur individuelle de chacun, elle devient thérapeutique. Elle est riche d'expérience pour la structuration de la personnalité.

7.4 L'environnement social

De nombreux résidents ont une vie sociale extérieure au Foyer : certains sont inscrits auprès d'associations sportives ou culturelles locales. Ils utilisent les commerces du village, seuls ou en petit groupe, en fonction de leur problématique et de leur possibilité à se repérer dans l'espace, de leur capacité à se déplacer sans se mettre en danger et à entrer en relation. Ceux dont l'autonomie personnelle est insuffisante, peuvent effectuer ces démarches, accompagnés d'un(e) éducateur(trice).

Ainsi cette confrontation à la réalité sociale leur permet d'avoir une perception "grandeur nature" sans l'écran protecteur des règles adaptées ou aménagées du Foyer, même si ces dernières se veulent le plus proche possible de la réalité sociale.

L'insertion des résidents dans l'environnement social, quand elle est effectuée dans de bonnes conditions, est source d'enrichissement, de prise de confiance en soi, d'affirmation de la personnalité, d'apprentissage de la relation, de connaissance de la réalité.

7.5 L'environnement familial

Si certaines familles accueillent les résidents en week-end, sur des rythmes de sorties variables, en fonction des possibilités d'accueil des parents (en moyenne un week-end sur deux ou sur trois), d'autres familles ne disposent pas des conditions matérielles suffisantes pour accueillir leur fils/fille.

Nous effectuons alors, pour certains résidents, des accompagnements individualisés leur permettant de rendre de courtes visites à leurs parents.

Cet environnement familial est important pour les personnes qui ont des liens avec leurs parents, car à travers le cadre familial, ils conservent des liens avec leur passé, leur histoire personnelle. Et, si le cadre affectif est riche, stimulant, il ne peut que les aider dans leur évolution personnelle. De même, les contacts sont maintenus (téléphone, courrier, visite) si les résidents le souhaitent avec les personnes en lien avec leur histoire.

7.6 L'espace temps

Les différents moments de la vie quotidienne permettent de se repérer dans le temps. Le fonctionnement mis en place se veut le plus proche possible de la vie sociale, dans le respect de chacun et prenant en compte les rythmes personnels d'évolution.

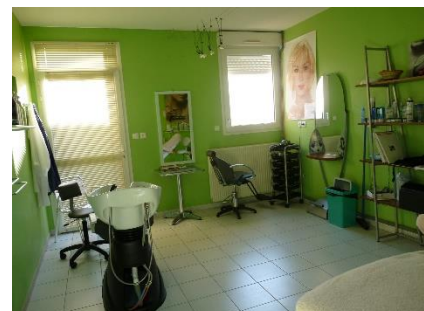
7.7 Les activités proposées

Dans le cadre des lieux d'accueil de jour, du lundi au vendredi midi, nous proposons les activités suivantes : **Culinaire, Informatique Bric à Brac, 4 Saisons, Sport, Psychomotricité, Lavage et nettoyage des véhicules, Ménage des lieux de vie, Marche.** Les résidents(es) disposent d'un emploi du temps hebdomadaire qu'ils suivent tout au long de l'année (à l'exception d'une période de congés au mois d'août et à Noël) modifiable d'une année à l'autre.

Des activités à caractères de loisirs sont également proposées : **Bowling, Football, Piscine et Aquagym, Théâtre, VTT, Ciné'Orival, Peinture, Médiathèque, Billard, Oribar, la Boum, Poterie, Pétanque, Ecriture, Gym douce...**

7.8 Les prestations

Un salon esthétique et coiffure est animé par des membres du personnel, de façon à ce que les résidents puissent bénéficier de ces prestations à moindre coût.



7.9 Week-ends et séjours de vacances



Séjour

Le temps des week-ends passés dans le cadre institutionnel doit être vécu par les résidents sur **un rythme de détente et de repos**. L'équipe éducative propose des sorties, des activités à thème, où chacun est libre de participer.

Une grande **souplesse de fonctionnement** est nécessaire, pour que les résidents puissent effectuer une rupture avec le rythme institutionnel dans lequel ils sont immergés tout au long de l'année, et pour qu'ils puissent s'investir sur des activités, des lieux autres. Ils peuvent également modifier le déroulement de leurs sorties en fonction de perspectives qui les intéressent, soit dans le cadre du Foyer, soit dans le cadre familial.

Les séjours de vacances consistent à accompagner un groupe de personnes hors de l'établissement, pour une durée variable. Ils leur permettent de rompre avec le quotidien et les habitudes. A travers le changement de structure, de cadre, de rythme de vie, avec des centres d'intérêt différents, les séjours sont une occasion réelle de **vivre autrement** qu'en institution ou en famille.



Plongée

Ces séjours sont souvent vécus par les résidents comme une période de vacances, avec la possibilité d'investir un espace qui invite à se reposer, à accéder à des moments particulièrement agréables, sans contraintes majeures, dans un cadre qui procure du dépaysement, du bien-être, de l'évasion, du rêve.

7.10 Le réseau ARC-EN-CIEL

Dans le cadre du réseau Arc-en ciel, le Foyer de Vie l'Orival permet aux résidents de bénéficier d'un accueil par une autre structure pour y séjourner pendant une semaine, voire plus, et ce, dans le cadre d'échanges inter-établissement.

7.11 La protection juridique

Les personnes accueillies au Foyer de Vie l'Orival bénéficient d'une Responsabilité Civile du fait de leur placement en établissement spécialisé.

Lorsqu'une mesure de protection se révèle nécessaire, tout est mis en œuvre pour qu'elle soit prononcée par l'autorité compétente. Ces mesures doivent être comprises et respectées par tous. Nous veillons à leur stricte application, dans le plus grand respect d'autonomie des droits individuels de la personne concernée, en particulier pour les actes à caractère personnel qui requièrent le consentement du majeur. Quel que soit son statut juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice), la personne en situation de handicap doit être informée de sa situation personnelle et financière.

7.12 L'orientation

Nous affirmons comme un principe intangible le droit de la personne en situation de handicap à un environnement épanouissant, générateur de projets, tout au long de sa vie et quel que soit son âge. Si les réponses apportées par notre établissement ne sont plus suffisamment adaptées aux besoins des personnes, nous rechercherons un établissement plus approprié à leur évolution.

FEUILLE D'EMARGEMENT Livret d'Accueil

Le Directeur du Foyer de Vie l'Orival :

Mr Didier GLEIZES





Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

La Présidente de l'Association BEAU SOLEIL TARN :

Mme CHARTIER Florence

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Sont annexés à ce Livret d'Accueil :

-  Le Règlement de Fonctionnement,
-  La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie,
-  La Charte relative aux droits et à l'accompagnement à la personne dans sa vie affective et sexuelle aux Foyer de Vie l'Orival,
-  Le Contrat de Séjour ou le Document Individuel de Prise en Charge.

Livret d'Accueil mis à jour le 15/07/2021

conformément à la Circulaire DGAS / SD 5 n° 2004 – 138 du 24 Mars 2004 relative à la mise en place du Livret d'Accueil prévue à l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles